

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 81 (1972)
Heft: 4

Artikel: Pro Infirmis : une aile enchaînée...
Autor: M.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Pro Infirmis

Une aile enchaînée...

«Je reçois actuellement 212 francs de l'AVS. Pensez-vous que ce soit long avant que je reçoive à nouveau les rentes complémentaires car, quand j'ai payé 172 francs de loyer et deux ou trois petites factures, il ne me reste rien. Pour ce mois, j'ai une amie qui m'a prêté un peu d'argent, mais pour le mois prochain, je me trouve ennuyée si je ne reçois pas plus. Comme je recevais les prestations complémentaires, je ne comprends pas bien cette suspension.»

Telle est, parmi beaucoup d'autres, une des lettres adressées chaque jour à l'un des 27 services sociaux de Pro Infirmis répartis dans tout le pays. A première vue pourtant, il pourrait sembler étonnant que les prestations d'une assurance sociale étatisée, comme l'assurance-invalidité (AI) par exemple, ne suffisent pas à régler le cas de chaque handicapé. Tous les invalides y ont pourtant droit. C'est là un point essentiel, puisqu'ils n'ont pas à subir l'humiliation de mendier ce qui leur est dû. Mais en fait, comme ce droit est bien délimité, la préci-

sion administrative entraîne parfois une certaine rigidité d'appréciation et d'application, souvent ressentie comme une injustice par les assurés. C'est pourquoi une institution privée d'utilité publique telle que Pro Infirmis doit prendre la relève pour intervenir à son tour, là où s'arrête l'AI. Certes celle-ci, outre les prestations accordées, attache une grande importance à la réadaptation professionnelle et à la réintégration sociale des invalides, en soutenant notamment la création de centres, d'ateliers protégés et de homes. Mais elle a besoin des organisations privées pour dispenser aux handicapés aide et conseils afin de leur permettre de mener une vie aussi normale que possible.

Or, selon une enquête de Pro Infirmis, on compte dans notre pays près d'un million de handicapés, au sens large du terme. Mais sur ce million, seul un quart touche des rentes de l'AI. Inutile de dire combien de souffrances cachées subsistent encore, quelle misère secrète masque trop souvent

Un groupe d'assistantes bénévoles de la section zurichoise de la Croix-Rouge suisse, spécialement formées à cet effet, s'occupent régulièrement d'enfants infirmes cérébraux gardés à domicile. Les visites qu'elles leur font sont extrêmement appréciées des parents des petits malades – de leur mère en particulier – qui peuvent ainsi, ne serait-ce que quelques heures par semaine, vaquer à leurs occupations sans contrainte, faire leurs courses sans soucis et se détendre un peu.

l'abondance générale apparente. Et les assistantes sociales le savent bien. «*Que répondriez-vous*», dit l'une d'elles, «à ces gens qui s'étonnent que la rente de l'assurance-invalidité versée à l'épouse alitée à cause d'une maladie progressive vienne s'ajouter au salaire du mari et augmente considérablement son revenu imposable alors que les frais payés à l'infirmière et à la femme de ménage sont plus importants que les rentes et ne sont pas déductibles ?»

L'argent, pourtant, n'est pas l'unique besoin. Il faut avant tout à l'invalidé des rapports humains, de la compréhension, et non seulement de la part des organisations spécialisées, mais de la part de la population tout entière. Combien de regards insistant ou au contraire se détournant trop vite, avec une gêne évidente, mettant au supplice des infirmes sensibles. Combien de questions indiscrettes ou insidieuses, maladroites ou blessantes. Et combien de fois un jeune handicapé, qui a réussi au prix d'immenses efforts à acquérir une formation profession-

nelle, se heurte à toutes les difficultés du monde pour trouver du travail, lui qui est moins «rentable»...

Notre société oublie ou ignore souvent les infirmes. Dans les milieux qui s'en occupent, on parle souvent de «barrières architecturales»: l'accès à de nombreux bâtiments est fréquemment impossible aux personnes qui ont de la peine à se mouvoir ou, à plus forte raison, à celles qui doivent utiliser un fauteuil roulant. Portes trop étroites, escaliers infranchissables sont des facteurs supplémentaires d'isolement. Il suffirait que les architectes y pensent pour y remédier. On manque aussi d'institutions pour enfants et adultes gravement handicapés. Il est extrêmement difficile de trouver une place dans celles qui existent. La pénurie de personnel, là aussi, complique encore la situation. Dans les centres également, une assistante sociale qui doit s'occuper de 400 à 500 «clients» ne peut que faire un travail superficiel, même si elle s'efforce de grouper les patients.

Cette année, Pro Infirmis a d'ailleurs l'intention de développer cette méthode du travail de groupe. Cette rationalisation devrait permettre d'intensifier l'aide individuelle. Pro Infirmis voudrait également couvrir les frais de scolarité des enfants placés dans des

homes-écoles et accorder des subventions spéciales pour soutenir une quarantaine d'institutions, de foyers, d'ateliers pour handicapés et pour créer des services pédago-thérapeutiques dans toute la Suisse. Pas moins d'environ 600 000 francs sont nécessaires pour ce but. Où trouver l'argent? La situation financière de Pro Infirmis est loin d'être aisée. 60% de ses recettes proviennent de sources privées: la vente des cartes – mais seul le quart des personnes qui les reçoivent les paient! – les parrainages, les dons et les legs, la participation des parents et de certaines œuvres privées aux frais occasionnés par la prise en charge de cas individuels. Les 40 % restant viennent de l'AI, des cantons et des communes. «Malheureusement», faisait remarquer à l'occasion d'une récente conférence de presse Monsieur N. Celio, Président de la Confédération, qui est aussi Président de l'Association suisse Pro Infirmis, «leur proportion n'est pas parallèle à l'accroissement de nos tâches et à l'élévation du coût de la vie.»

En effet, les découvertes scientifiques se multiplient. De nos jours, on connaît mieux les moyens de prévenir certaines infirmités même dès avant la naissance et de nombreux progrès ont été réalisés dans le domaine de l'éducation des handicapés. Les

frais s'élèvent, ainsi que le nombre de collaborateurs qualifiés nécessaires (environ 150), dont les connaissances doivent être non seulement maintenues mais perfectionnées. Et il n'est pas facile de trouver les fonds indispensables. Mais il ne faudrait pas que ce manque d'argent soit une autre chaîne qui entrave l'aile symbolique de Pro Infirmis. «Il me semble parfois», disait Monsieur Celio à la même occasion, «que le souci de la rentabilité nous fait oublier l'homme et à plus forte raison l'invalide. (...) Pourquoi ne comprend-on pas que le handicapé n'a pas besoin uniquement d'argent, mais aussi de conseils, d'une présence humaine? (...) Nous considérons que l'une des tâches primordiales de l'assistance sociale de Pro Infirmis est de contribuer à l'établissement d'un réseau de rapports humains, source pour la personne handicapée, de bonheur et d'enrichissement. (...) Rien ne me semble donc plus important que la collaboration libre et volontaire des nombreuses institutions sociales de notre pays, que tous ces hommes qui se consacrent à d'autres hommes cherchent, trouvent et enfin suivent ensemble, en toute honnêteté, la voie qui soit la meilleure – non pour eux – mais pour la personne handicapée.»

M. S.

Un souvenir de Solférino suivi de l'Avenir sanglant

La charité sur les champs de bataille*



Si la guerre est un duel entre deux nations, comme le duel est une guerre entre deux individus, n'est-il pas naturel et nécessaire de tâcher d'en atténuer les horreurs, et d'en conjurer les résultats par des mesures analogues, par exemple, à celles qui s'emploient tous les jours pour remédier aux suites sanglantes du duel? Or, parmi ces mesures, la première est d'appeler sur le terrain du duel, et pour chacun des combattants, un ami ou un chirurgien, animé du désir et pourvu des moyens d'étancher les blessures, de calmer la douleur, et de prévenir, autant qu'il est en lui, tout dénouement funeste.

Pourquoi donc ne ferait-on pas pour les soldats, victimes de la guerre, ce qui se pratique depuis si longtemps, avec tant de raison et de succès, pour les victimes du duel?

Guerre ou duel, il s'agit d'une effusion de sang humain, et ce sang, quelle que soit la main qui le répande, ne crie-t-il pas comme pour implorer la commisération de l'homme, la pitié du philanthrope, le dévouement du chrétien?

Si, sous son drapeau, le soldat doit verser tout son sang pour ces concitoyens, c'est sans doute à la condition que ceux-ci feront quelque chose pour lui; cette condition n'est

pas de celles qui ont besoin d'être stipulées; il y a une solidarité entre eux, et le devoir du soldat engendre un devoir du citoyen. Pourquoi ce qui se fait en petit et souvent à l'improviste, en temps de paix, ne se ferait-il pas en grand et d'une manière prévue et régulière en temps de guerre?

Plus les chances du péril sont grandes et multipliées, plus les efforts doivent être grands pour les écarter et les surmonter. Mais, me dira-t-on, nous avons les secours officiels incorporés dans l'armée, et préparés pour les luttes sanglantes de nation à nation.

A ceci, je répondrai en peu de mots, car ce sont les batailles qui parlent à ma place, et non seulement celles d'Italie, mais celles d'hier; je répéterai seulement ce que je disais après Solférino, et cette fois je le dis avec l'approbation acquise d'hommes de guerre sincères et impartiaux:

«Le personnel des ambulances militaires est toujours insuffisant, et, fût-il doublé ou triplé, il le serait encore; il faut inévitablement recourir au public, on y est forcé, car ce n'est qu'avec sa coopération qu'on peut espérer d'atteindre le but dont il s'agit. Il y a donc là un appel à adresser aux hommes de